Bibliothèques universitaires parisiennes

Par **Jupiter**, le **06/07/2017** à **14:59**

Bonjour à tous,

Je suis tout d'abord ravi d'être sur ce forum consacré au droit et aux études de droit.

J'en profite donc pour poser ma toute première question. Je viens d'être admis en master 2 sur Paris (à Descartes plus précisément).

Je n'étudiais pas là bas les années précédentes et je me posais une question d'ordre pratique à propos des bibliothèques universitaires parisiennes.

Comme je suis un rat de bibliothèque, et que j'aime avoir un choix large de bouquins pour compléter mes cours, je me demandais si mon (futur) statut d'étudiant parisien me permettait d'avoir accès aux autres BU parisiennes (Paris 1 et Paris 2 en l'occurrence pour le droit) pour y emprunter des ouvrages. Je ne parle évidemment pas des accès numériques. Là je sais pertinemment qu'ils sont réservés, par les facultés, à leurs propres étudiants.

Les collections, abonnements et surtout l'ancienneté des ouvrages peuvent en effet varier d'une BU à une autre et il se pourrait que je puisse trouver mon bonheur ailleurs qu'à Descartes.

J'espère que certains étudiants parisiens (ou pas d'ailleurs) pourront m'éclairer sur ce point.

Merci à tous (et bonne journée),

Par **Herodote**, le **06/07/2017** à **17:42**

Bonjour,

Je pense qu'il ne devrait pas y avoir de problèmes pour l'accès, mais pour l'emprunt, je ne sais pas en mesure de répondre.

En revanche, une autre option est la BNF qui dispose de grands espaces pour travailler et une salle dédiée (notamment) au droit. Il faut payer 20 € pour l'année et on y a accès du mardi au dimanche. C'est un bon endroit pour travailler le week-end notamment, mais il faut y aller relativement tôt car c'est vite plein !

Cela étant, on ne peut pas emprunter d'ouvrages à la BNF, c'est une bibliothèque de

consultation uniquement.

Par **antmar**, le **07/07/2017** à **00:56**

Bonsoir,

Normalement vous n'aurez accès qu'aux bibliothèques interuniversitaires (comme Sainte Barbe) ou ouverte plus largement au public (Saint Geneviève). La bibliothèque du Centre Assas est réservée aux étudiants de Paris II de mémoire, tandis que Cujas devrait vous être ouverte - mais les règles d'emprunt ne sont pas les mêmes pour les étudiants de Paris I et II et les extérieurs.

Par **Jupiter**, le **07/07/2017** à **20:15**

Bonsoir,

Je vous remercie d'avoir pris le temps de répondre.

Je suis allé voir les sites internet des différentes bibliothèques universitaires et interuniversitaires (ce que j'aurais dû faire dès le début soit dit en passant)et j'ai pu trouver les différentes conditions d'accès. Les informations confirment plus ou moins ce que vous disiez.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés